

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2026-017

Date de convocation : 22 juin 2026

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de membres présents : 22
Nombre de membres votants : 24

L'an deux mille vingt-six, le **29 JUIN** à 18 heures, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, en mairie de Vaugneray.

Présents : M. JULLIEN, M. FRANCO, M. FOURNIER, Mme BEN SLAMA, M. MARTIN, M. PASCUAL, M. JOLY, Mme MOLINA, M. SABATIE, M. GRATALOUP, M. LEFEBVRE, M. BOBICHON, Mme PINOT, Mme DOUSSET, M. COQUARD, Mme MOLLARD, M. VINCENT, M. TRICCA, Mme PINHEIRO, M. SANSON (pouvoir de M. RATTON), M. BARCET, M. CHARLOT (pouvoir de Mme NELIAS)

Secrétaire de séance : M. BARCET

Objet : Rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service 2025

M. le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

DECIDE de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Le Secrétaire de séance
Sylvain BARCET



Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080786-20260629-2026_017-DE